



GERER - PROGRAMME DE FORMATION

REDUIRE SES CHARGES SOCIALES ET SES IMPÔTS, C'EST POSSIBLE !

POUR LES ARTISANS BTP EN ACTIVITE
DEPUIS + DE 5 ANS

Objectifs pédagogiques

- 1 Comprendre le cheminement de la taxation sociale et fiscale
- 2 Apprendre les règles de fonctionnement fiscal ou social en fonction de la situation patrimoniale
- 3 Savoir optimiser sa situation en fonction du foyer fiscal
- 4 Savoir choisir le statut juridique adapté

1. Comprendre le Cheminement de la Taxation... :
 - Décrypter le processus de taxation sociale et fiscale.
 - Analyser les principaux paramètres qui influent sur les charges.
2. Apprendre les Règles de Fonctionnement Fiscal et Social :
 - Discerner les règles fiscales applicables aux artisans.
 - Comprendre les implications sociales en fonction du statut.
3. Optimiser sa Situation en Fonction du Foyer Fiscal :
 - Identifier les leviers d'optimisation fiscale personnelle.
 - Évaluer l'impact des décisions sur le foyer fiscal.
4. Choisir le Statut Juridique Adapté :
 - Connaître les différents statuts juridiques possibles pour les artisans en développement
 - Savoir choisir le statut le mieux adapté à sa situation

Moyens pédagogiques

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Apprentissage collaboratif grâce aux temps d'échanges

Évaluation

Quiz au démarrage. Le projet de l'apprenant sert de cas pratique. L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers des exemples pratiques. Le stagiaire évalue sa progression à l'issue de la formation, confirmée par l'intervenant.

Suivi

Feuilles d'émargement – Attestation de fin de formation individuelle
Questionnaire stagiaire

Accessibilité

Vous êtes en situation particulière ? Contactez le service formation pour répondre à vos besoins spécifiques lié à votre handicap.

Intervenant : Christophe BORDES

Durée, date et horaires :

3,5 heures – 9h30 à 13h
15 mai 2024

Modalités :

- En présentiel
- Toulouse
- Nombre de participants mini : 5

Tarif Adhérent et Non Adhérent :
80 € HT-96 € TTC

Prise en charge FAF – OPCO possible.

Contact Sylvie : 0562167354
s.bley@cgamp.asso.fr

Public concerné :

- Dirigeant d'entreprises adhérentes au CGA MP, leur associé, leur conjoint, leurs salariés
- Dirigeant d'entreprises non adhérentes au CGA MP

Prérequis :

Être artisan BTP en activité depuis plus de 5 ans

Inscriptions :

- 15 jours avant date formation
- ou 30 jours max avant le début de la formation si prise en charge par votre FAF ou OPCO

Contact :

Sophie Douhet :
s.douhet@cgamp.asso.fr
Tél. : 05 62 16 73 54
Mob. : 06 12 25 12 78

**CENTRE DE GESTION
AGRÉÉ MIDI-PYRÉNÉES**
13, avenue Jean Gonord
31 500 Toulouse

www.cgamp.asso.fr
N° identification CGA 1 01 310
SIRET 309 172 997 00046
Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901
Haute-Garonne N°9048 JO du 06/07/75
Décision d'agrément du 28/09/76.